

225C2006
FR0011981968-FS1011

27 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDSLNE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2025, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 304 594 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 0,11% du capital et 0,09% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	300 000	0,11	300 000	0,09
BofA Securities, Inc.	4 050	ns	4 050	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	544	ns	544	ns
Total Bank of America Corporation	304 594	0,11	304 594	0,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association a précisé détenir 300 000 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 décembre 2025 et le 6 novembre 2030².

¹ Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.